



République française

CAMON

Département de la Somme

VILLE DE CAMON

Rue Marius Petit

Réfection du monument aux morts

Arrêté portant sur la réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Ville de CAMON,

Vu les Articles L 2211-1, L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 610-5 du code pénal,

Vu la demande d'arrêté de la SARL Denis 01 rue Hélène Boucher 80136 à Rivery, faisant suite à la réfection du monument aux morts rue Marius petit,

Vu les travaux à réaliser situés à proximité de la voie de circulation,

Considérant ce fait, il convient de restreindre la chaussée au droit des travaux afin de sécuriser les agents du chantier,

Il convient également de leur réserver 02 places de stationnement en face du monument de 08h à 17h.

ARRETE

Article 1 : Du mercredi 12 novembre 2025 au vendredi 21 novembre 2025, la circulation sera restreinte à hauteur du monument aux morts rue Marius Petit.

Article 2 : Seuls les véhicules légers pourront circuler.

Article 3 : Une déviation pour les bus sera mise en place.

Article 4 : La fourniture, la mise en place, la maintenance de la signalisation routière appropriée à ces prescriptions sont à la charge de l'entreprise exécutant les travaux.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur. Une mise en fourrière des véhicules gênants pourra être prescrite le cas échéant.

Article 6 : - Monsieur le maire de CAMON,

- Madame la Directrice interdépartementale de la police nationale de la Somme, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont :

Ampliation sera adressée à :

- La SARL Denis,
- Madame la Directrice Interdépartementale de la police nationale de la Somme
- Le SDIS,
- Le SAMU,
- La Police Municipale.
- Monsieur DUPUIS Hubert, adjoint à la voirie,
- Julien LECOQ, responsable des Services Techniques.

Fait à CAMON, le 27 octobre 2025.

Jean-Claude RENAUX,

Maire de CAMON.

AR N° 2025-10-015

